

Les plafonds financiers pour l'année 2016

Les plafonds financiers du dispositif de l'AGEFICE sont actualisés chaque année par son Conseil d'Administration et varient en fonction du type de formation pour laquelle vous sollicitez un remboursement.

Pour l'année 2016, chaque ressortissant éligible au dispositif de l'AGEFICE bénéficie d'une enveloppe annuelle individuelle qui peut aller, sous conditions, jusqu'à 2000€.

Sont imputées sur cette enveloppe individuelle

- ✓ **Les formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue ou de langues**

Montant du financement maximum accordé par l'AGEFICE (sous réserve d'accord de financement): **2000 € NETS DE TAXE** par année civile et par cotisant ou ressortissant, **plafonné à 50 € de l'heure**

Formations concernées

Formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue

- Diplôme d'Etat
- Titre Professionnel (TP)
- CQP (Certificats de Qualification Professionnelle)
- Permis de conduire (à l'exclusion des Permis B et Permis moto)

Formations de langues étrangères

- ✓ **Les formations obligatoires légalement imposées, les formations métiers ou transversales**

Montant du financement maximum accordé par l'AGEFICE (sous réserve d'accord de financement) : **1200 € NETS DE TAXE** par année civile et par cotisant ou ressortissant, **plafonné à 50 € de l'heure**

Formations concernées

Formations « obligatoires » légalement imposées pour l'exercice de l'activité professionnelle (permis d'exploitation, diffuseur de presse, buraliste,

Formations, qu'elles soient métiers ou transversales, sous réserve qu'elles s'intègrent dans les critères de l'AGEFICE

Exemples d'utilisation de l'enveloppe annuelle :
Un dirigeant suit une formation qualifiante d'un coût pédagogique net de taxe de 2000 €. Il a donc consommé la totalité de son enveloppe annuelle.
Un dirigeant suit une formation d'informatique (transversale) d'un coût pédagogique net de taxe de 1000 €. Il lui reste donc sur son enveloppe annuelle : Jusqu'à 200€ nets de taxe pour des formations obligatoires, métiers ou transversales
Jusqu'à 1000€ nets de taxe pour des formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue ou de langues



S'ajoutent à cette enveloppe individuelle

→ Le forfait déplacement

A compter du 1er janvier 2016, le Conseil d'Administration de l'AGEFICE a validé la création d'un « forfait déplacement ». Il s'agit de la mise en place d'une participation de l'AGEFICE aux frais de déplacement que le dirigeant engage quand sa formation se déroule **en dehors de son entreprise**. Cette indemnité a été fixée à **10€ par heure de formation** et vient en complément de l'enveloppe annuelle dédiée au coût pédagogique qu'elle n'impute donc pas

→ Les formations de l'opération « Mallette du Dirigeant »

La Mallette du Dirigeant est un dispositif spécifique mis en place pour permettre aux Chefs d'entreprise, Dirigeants non-salariés et Conjointes collaborateurs ou Conjointes associés de **bénéficier de financements complémentaires** sur des thèmes de formation définis comme fondamentaux et prioritaires par le Conseil d'Administration de l'AGEFICE.

CETTE OPÉRATION DISPOSE D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE (hors budget annuel), et le financement des formations définies comme prioritaires peut être cumulé avec les autres aides accordées par l'AGEFICE.

Formations concernées

- 1. Comptabilité – Analyse financière – Tableaux de bord**
 - Lire et analyser son bilan (1 jour)
 - Bien gérer sa trésorerie (1 jour)
 - Mise en place de tableaux de bord (1 jour)
- 2. Nouvelles technologies et compétences numériques**
 - Socle commun de compétences (1 jour)
 - Site Internet et E-Commerce : Comment communiquer sur son activité sur Internet (1 jour)
 - Référencement Internet & E-Réputation (2 jours)
 - Réseaux Sociaux (1 jour)
 - OpenSource (1 jour)
- 3. Marketing et communication**
 - Fondamentaux et base du Marketing (1 jour)
 - La relation client, agir sur la qualité et la satisfaction (1 jour)
 - Réussir ses supports de communication (2 jours)
 - Concevoir votre infolettre (newsletter) (1 jour)
- 4. Ressources humaines et management**
 - Fondamentaux et base du droit du travail (1 jour)
 - Manager l'activité professionnelle des salariés en intégrant le droit du travail (2 jours)
 - Prendre en compte au quotidien le cadre légal de la représentation du personnel (1 jour)